

Le Miroir politique
de Guillaume de La Perrière (1555)

Géraldine Cazals

Pour citer cet article

Géraldine Cazals, « *Le Miroir politique* de Guillaume de La Perrière (1555) », *Bibliothèque républicaine*, Paris, Centre européen des études républicaines (CEDRE), 2018, <http://cedre.univ-psl.fr/ressources-numeriques/bibliotheque-republicaine/le-miroir-politique/>

Distribution électronique

Bibliothèque républicaine, ressources numériques du CEDRE,
<http://cedre.univ-psl.fr> – Document mis en ligne le 5 décembre 2018.

Directeur de publication

Olivier Christin

Le Miroir politique de Guillaume de La Perrière (1555)

Géraldine Cazals

Institut universitaire de France / Université de Rouen-Normandie

Moins connu que ses livres d'emblèmes, le *Miroir politique* de l'humaniste toulousain Guillaume de La Perrière a bénéficié au XVI^e siècle d'une remarquable notoriété, ayant été publié à diverses reprises en France comme à la fin du siècle en Angleterre. Depuis la fin du XIX^e siècle, il fait l'objet d'un intérêt continu, bien que parfois contradictoire. Considéré comme représentatif des œuvres produites à la Renaissance par une « École de Toulouse » censée avoir défendu une conception absolue du pouvoir royal, sollicité dans le cadre de diverses études pour son apport aux théories relatives à la gouvernabilité, aux hiérarchies sociales ou à l'idée de race, ce *Miroir* a également pu être considéré comme participant de l'entretien, à Toulouse, d'une véritable mythologie citadine faisant vivre un « humanisme civique », voire comme révélant une sensibilité favorable aux régimes démocratiques. La mise au jour de son contexte d'écriture permet heureusement désormais d'éclairer le statut particulier de l'œuvre et d'en mieux saisir la portée.

Loin d'être l'un de ces miroirs composés à destination d'un souverain et tournés vers la personne du prince ou le pouvoir royal, le *Miroir politique* présente en effet l'importante spécificité d'avoir été imaginé à l'attention première de magistrats municipaux : les capitouls de Toulouse. Singulier parcours que celui de cette œuvre, qui s'avère le fruit d'une longue maturation, et dont la publication couronne une collaboration suivie, plus de vingt années durant, entre un humaniste et le siège d'une magistrature florissante. À Toulouse comme dans bien d'autres villes du royaume de France, l'effervescence intellectuelle qui se déploie autour des institutions urbaines est vivace au XVI^e siècle. À Toulouse peut-être plus qu'ailleurs, elle prend des allures particulièrement ambitieuses : depuis le Moyen Âge, une légende affirme que le monde antique n'a connu que trois Capitoles, celui de Rome, celui de Jérusalem et celui de Toulouse. À l'hôtel de ville, où, comme on l'appelle depuis l'année 1524-1525, au Capitole de Toulouse, les *decuriones* ne ménagent pas les moyens qu'ils estiment nécessaires à la défense et à l'illustration d'une autorité que l'essor du pouvoir royal ne cesse de menacer.

En 1533 puis en 1535, à l'occasion de la préparation des entrées royales de François I^{er} puis des souverains de Navarre, les capitouls font pour la première fois appel aux talents de Guillaume de La Perrière. Né à Toulouse en 1499, licencié ès droits formé aux universités de Toulouse et

d'Avignon, vivant de l'accumulation de petits bénéfices, l'humaniste est mandaté pour contribuer à la facture des décors, à l'invention des présents offerts aux souverains et à la composition des harangues. Il exploite manifestement là les talents que révèle avec éclat le *Theatre des bons engins* qu'il offre justement à Marguerite de Navarre lors de l'entrée royale. Première œuvre majeure de l'auteur, ce recueil est de fait une œuvre pionnière, d'un genre à peine né, l'emblématique, inauguré en 1531 par l'édition enrichie de gravures des emblèmes d'Alciat, laquelle associe intimement une illustration (*icon, figura*) à un texte concis et percutant (*epigramma, subscriptio*) qui décrit l'image correspondante et en explicite le sens symbolique. Maniant selon toute vraisemblance la plume et le pinceau, La Perrière goûte tout particulièrement ce mode d'expression qui illustre le déploiement d'importantes questions épistémologiques ainsi que le développement d'une parole énigmatique mais moralisante. Polygraphe, il s'intéresse aussi cependant à d'autres formes de discours, et notamment à l'histoire, s'engageant, dès l'achèvement du *Theatre des bons engins*, dans la publication d'anciennes chroniques destinées à honorer la maison de Foix et la souveraine qui a fait si bon accueil à ses emblèmes. Est-ce ce travail historiographique qui incite les capitouls à l'engager à nouveau ? La chose n'est pas impossible.

En 1539, année de la publication des *Annales de Foix*, l'humaniste est appelé à participer à la remise en ordre des archives de la ville de Toulouse et à la composition de plusieurs pièces d'importance pour ses livres les plus précieux. Chargé de superviser la confection d'un « vidimé » du *Livre blanc*, lequel conserve les privilèges de la ville, ses coutumes, leurs confirmations successives par les rois de France, certains jugements déclaratifs et quelques actes additionnels, il compose une introduction historique à la gloire de Toulouse, récapitulant les franchises et libertés de sa « cité et republicque » : le *Catalogue et sommaire de la fundation [...] de Tholoze*. La même année, il est aussi chargé d'écrire l'histoire de la magistrature municipale. Transcrite « en grosses lectres » dans le livre des *Annales*, sa *Chronique 216* inaugure une nouvelle ère dans l'écriture des chroniques urbaines : faisant, en français, du récit de l'administration capitulaire une peinture vivante et réfléchie, elle convoque Plutarque, Cicéron, Pline, Vitruve ou Alberti pour donner au moindre événement local une dimension philosophique, révélant un authentique intérêt pour les questions politiques. Comme l'indique La Perrière lui-même, le travail fourni pour la réfection du *Livre blanc* l'a du reste incité à mettre sur le métier un nouvel ouvrage :

« Or (comme l'on veoit communement que l'un propos ameyne l'autre) voulant de mon pouvoir enrichir l'œuvre par eux à moy commise, composay le present *Miroir Politicque* ».

À l'attention des capitouls, c'est un manuel de gouvernement qu'il compose alors : la première mouture de ce qui deviendra le *Miroir politicque*, et qui semble déjà proche de la version imprimée en 1555 [a. s.].

L'épître qu'il adresse aux capitouls pour obtenir satisfaction de son labeur le précise en effet : en cinq semaines, il y a recueilli « sommairement » et mis « par epitome » tout ce qui concerne « l'art de doctrine politique » élaboré par les auteurs grecs et latins, condensant « la plus pondéreuse et plus docte de toute morale philosophie », et ornant le tout, déjà, d'« arbres et de pourtraits », faisant écho à ses penchants pour l'emblématique. Bien qu'excédant la charge qui lui a initialement été confiée, ce premier *Miroir politique* est, semble-t-il, agréablement reçu par ses destinataires. Mais, davantage préoccupés de la gestion courante des affaires de la ville que de considérations théoriques sur le politique, les magistrats ne tardent pas à délaisser le manuscrit. De l'aveu même de La Perrière, celui-ci s'en va croupir au fond d'un coffre dont il ne ressortira qu'une dizaine d'années plus tard, alors même que dans le courant de la décennie 1540 le rôle de l'auteur auprès du capitoulat reste épisodique puisque, durant cette période, seules sont signées de sa devise dans les registres municipaux la chronique relative à l'année 1541-1542 et une *Epistre lymiere* destinée à introduire en 1544 le nouveau livre des conseils généraux de la ville. Constituant un véritable petit traité de l'usage du conseil en politique, cette dernière montre quelle importance l'humaniste accorde à ces travaux, la conscience qu'il nourrit de la spécificité de l'art de gouverner comme son souci d'en connaître le fonctionnement. Ces mêmes traits percent à nouveau dans les chroniques qu'il rédige à partir de 1548 alors que, de cette date jusqu'à son décès, c'est sans discontinuer qu'il est chargé de la composition des chroniques municipales, déployant, sur des feuillets de parchemins superbement enluminés, une érudition savante relatant le quotidien de la vie municipale tout en comparant fièrement la « République de Toulouse » à celle de Rome, quand bien même ses textes attestent paradoxalement l'autorité prise par le roi sur la ville.

Le crédit dont jouit La Perrière au Capitole autour de 1550 lui permet d'attirer l'attention des magistrats en place sur le manuel de gouvernement précédemment composé pour leurs prédécesseurs. L'ouvrage se trouvant égaré, « sans que l'on seust que pouvoit-il estre devenu », les capitouls font publier un monitoire pour le retrouver, puis, « reputans [...] estre chose indigne que nostre present miroir se moysist au fons d'un coffre, privé de lumière », ils encouragent avec générosité l'auteur à reprendre sa copie pour le faire imprimer. Et c'est avec ardeur que La Perrière s'attèle à la tâche, malgré les difficultés qu'il peut connaître par ailleurs du fait d'une santé déclinante et d'une situation financière particulièrement précaire. Entre 1550 et 1553, l'œuvre est augmentée au double avant d'être confiée à Macé Bonhomme, lequel charge l'un des plus talentueux graveurs en exercice à Lyon, Georges Reverdy, de la réalisation des gravures. La Perrière toutefois ne verra pas l'œuvre imprimée, lui qui disparaît dans le courant de l'année 1554, alors que le volume ne sort des presses que le 9 février 1556.

Parue trois années, presque, après son achèvement, plus de quinze années après sa première composition en 1539, l'œuvre révèle par ses préliminaires le long cheminement qui a été le sien : ayant voulu disputer de cet « excellent art politique », « à la décoration principalement de nostre florissante Republicque de Tholose », La Perrière l'a dédiée aux générations successives de capitouls qui en ont financé la genèse, ainsi qu'au toulousain Jean Bertrand, Garde des Sceaux de France depuis le 22 mai 1551, et il n'est pas sans espérer désormais que, « non moins utile que nécessaire à tous monarches, roys, princes, seigneurs, magistrats, et autres surintendans et gouverneurs de republicques », elle « se verra & lira par tous les climatx habitables, comme formulaire absolu de toute bonne republicque ». Si seules des éditions françaises et anglaises sont attestées à la Renaissance, et aucune depuis, il faut constater que l'objectif est atteint : ce petit in-2° d'environ 200 folios se retrouve aujourd'hui dans un certain nombre de bibliothèques prestigieuses, des États-Unis à la Russie. Bien qu'il reste encore éclipsé par l'aura accordée à d'autres œuvres politiques de la Renaissance, par l'étendue de la culture et la profondeur de la réflexion qu'il révèle, par la dimension emblématique qui est la sienne, cet art de gouverner s'avère tout aussi riche de sens qu'esthétique, constituant non seulement un témoignage saisissant de l'évolution des miroirs du prince à la Renaissance mais aussi l'un des opuscules les plus élégants du genre. Pouvant être lu, regardé et médité, il illustre de manière saisissante les importantes mutations que connaît la philosophie politique à la Renaissance.

Fidèle à ses méthodes, La Perrière y développe son propos théorique en s'efforçant de « récréer » ses lecteurs par l'insertion de « pourtraits » facilitant l'entendement. Relatant certaines anecdotes piquantes, éclairant son propos par des vers français ou latins dont certains, de son cru, sont inédits, il a ordonné son œuvre autour de superbes arborescences et de magnifiques vignettes. Très fièrement, il s'attribue la paternité des arbres qui éclairent divers raisonnements clés de son discours. À juste titre, car si l'on trouvait alors bien des arborescences dans les traités juridiques, notamment canoniques, celles-ci servaient d'illustration et non, comme ici, de base au discours. Quant aux vignettes, manifestement dessinées aussi pour le *Miroir politique*, elles sont souvent annoncées par l'auteur sinon commentées par lui, à l'instar de celle qui figure une allégorie de la République unie par l'amitié des six catégories de citoyens ou de la remarquable gravure « pourtrayant » une allégorie de la Prudence exceptionnellement réalisée par Georges Reverdy.

Témoignage crucial de l'évolution du genre des *Miroirs* à la Renaissance, apportant à la métaphore traditionnelle un élément nouveau (celui de la salle), où l'on a pu voir l'irruption de l'espace dans la relation séculaire du prince à son office, la prise en compte de la matérialité de l'État pour définir l'office du prince, l'œuvre se distingue de la tradition des *Miroirs des Princes* que La Perrière connaissait pour le moins par les œuvres de Vincent de Beauvais et de Guillaume Durand, sinon par la

lecture des nombreux opuscules du genre, français et italiens, qui avaient paru depuis le début du siècle. Comme le titre de l'œuvre l'indique, le prince n'est pas ici le destinataire privilégié du *Miroir*, mais l'un des nombreux « administrateurs politiques » auquel il s'adresse. Les premiers lecteurs du *Miroir* ne s'y sont pas trompés, qui font emphatiquement de La Perrière le successeur d'une longue lignée de fondateurs légendaires de républiques antiques, Minos, Solon, Licurgue et Romulus. Ainsi, à une époque où les théories des publicistes ont plus que jamais pour cadre le royaume et les problèmes suscités par la croissance monarchique des pouvoirs, ce *Miroir* ne fait qu'une place restreinte au prince, s'adonne à la glorification de la « République tholosaine » sans sacrifier à celle des rois très-chrétiens. Aux yeux de l'auteur, la nature institutionnelle du régime ne suffit pas, loin s'en faut, à assurer le bon fonctionnement de la société politique. Celui-ci ne peut résulter que de l'harmonie née de l'union de l'ensemble des citoyens du corps politique. Aux ménages donc d'assurer la paix par le respect de véritables « lois », puisque La Perrière, avant Bodin, définit la société politique comme la réunion de « plusieurs ménages ». Aux six « manières » de citoyens (prêtres, magistrats, nobles, bourgeois, artisans et laboureurs) d'assumer avec droiture les fonctions essentielles à la satisfaction des intérêts collectifs, d'autant que seule la participation de tous aux offices et dignités publiques assurera la stabilité de l'État.

C'est un tableau des plus dynamiques de la société que l'auteur brosse là. Un tableau érudit, et en tout point didactique. S'ouvrant sur un exposé des diverses formes de républiques envisageables, le *Miroir politique* s'attache à exposer les causes de leur dépravation puis les moyens permettant de les conserver. Le respect des mariages et de la propriété privée jouant à cet égard un rôle tout particulier, une vigoureuse condamnation des républiques imaginaires de Platon et de More introduit la seconde partie de l'ouvrage consacrée à la famille, première des sociétés. Et, considérant que la connaissance d'un tout nécessite l'appréhension de ses parties, l'auteur analyse celle-ci en détail, par le biais des lois régissant les relations entre mari et femme, avant de broser dans la troisième partie un tableau précis des différentes catégories de citoyens nécessaires à toute « civile société ». L'ensemble donne ainsi à voir la République dans sa structure institutionnelle, sa réalité matérielle et sa diversité humaine. Y sont prises en compte les données proprement publiques de l'État comme l'intimité des citoyens sans que la finalité de conservation nécessaire à la République ne soit perdue de vue. Et, au fil des pages, l'auteur révèle l'ampleur d'une réflexion et d'une culture que ses précédents ouvrages ne faisaient que suggérer, laquelle se trouve ici nourrie par une connaissance tout à fait exceptionnelle des civilisations et littératures non seulement antiques mais aussi contemporaines.

Pour conserver les idéaux traditionnels d'ordre et d'unité, l'humaniste interroge la société dans son ensemble, avec originalité. Non seulement parce que la théorie est éclairée par la pratique et illustrée de nombreuses

arborescences imaginées par l'emblématisseur, mais aussi car l'œuvre révèle une culture tout à fait exceptionnelle, dont l'ampleur n'était que suggérée par les précédents travaux de La Perrière, et que ce dernier sait la mettre à profit pour questionner un certain nombre de points nodaux de sa réflexion. La longue liste des autorités grecques et romaines alléguées au long de ses 200 folios parle d'elle-même. Les référents bibliques et patristiques abondent d'autant que, souvent, c'est la « philosophie divine » qui vient ouvrir et clore une discussion. Passant presque totalement sous silence le *Corpus Juris Canonici*, il se montre à peine plus disert sur le *Corpus Juris Civilis*, auquel il ne réfère qu'une petite dizaine de fois, et encore de manière évasive. Assurément, le *Miroir politique* n'est pas destiné à un public de juristes. Au demeurant, dans les œuvres politico-morales, les questions juridiques n'occupaient en général qu'une place restreinte. Et l'humaniste fait passer au second plan les œuvres produites par la science du droit. N'ayant retenu que peu d'auteurs du Moyen Âge, il révèle une vaste connaissance des œuvres issues de la Renaissance européenne et, surtout, un intérêt tout à fait exceptionnel pour celles produites par la Renaissance italienne. Mentionnant à plusieurs reprises les *Discorsi* de Machiavel, dont une traduction française avait été donnée par Denis Janot en 1544, et une « Institution politique » mal identifiée, peut-être *Il principe*, dont la première traduction française est donnée l'année de l'achèvement du *Miroir politique* à Paris par Charles Estienne et à Poitiers par Enguilbert de Marnef, il est d'ailleurs l'un des premiers auteurs à connaître et à citer Machiavel en France.

Point d'orgue d'une longue collaboration entre son auteur et les capitouls de Toulouse, le *Miroir politique* constitue ainsi ce qui pourrait bien être en France l'unique manuel de gouvernement composé à la Renaissance pour des magistrats municipaux. Au-delà des raisons circonstancielles qui ont poussé l'humaniste à l'écrire, il constitue un témoignage très éclairant sur la manière dont l'humanisme a pu, en France comme en Italie, s'illustrer au sein des villes. Un témoignage central de l'importance accordée en France, en plein milieu du XVI^e siècle, non pas à la « République » de France mais à celle de Toulouse. Un témoignage fondamental, aussi, de la nécessité d'inscrire l'histoire des idées dans celle de leur temps, dans celle des institutions, et des hommes. Contrairement à nombre de juristes et de théoriciens politiques contemporains, La Perrière n'est pas happé par le courant de « fonctionnarisme » qui se développe à la faveur des créations d'offices ; qu'il ne l'ait pas souhaité ou qu'il ne l'ait jamais pu, il n'entre pas, avec l'Humanisme, « dans les conseils du roi ». À Toulouse, dans une situation plus que modeste, bien souvent qualifiée de médiocre et qui ne l'a pas conduit à briller au plus haut sommet de l'État, il est éloigné des préoccupations de tous ceux que le désir d'obtenir des offices transforme en courtisans, devenant de fidèles serviteurs du pouvoir royal. Son *Miroir politique* offre de ce fait un regard particulièrement précieux sur la République. Et mérite de prendre rang parmi les œuvres politiques majeures de son temps.

Éditions françaises

Le Miroir Politicque Œuvre non moins utile que necessaire à tous Monarques, Roys, Princes, Seigneurs, Magistrats, & autres surintendans & gouverneurs de Republicques, par Guillaume de La Perrière, tolosain, Lyon, Macé Bonhomme, 1555. Editio princeps.

Disponible en ligne, Vienne, Osterreichische Nationalbibliothek (71.Q.33*) :

<https://books.google.fr/books?id=0FhWAAAACAAJ&printsec=frontcover&dq=intitle:miroir+intitle:politique&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwjfiM->

[YqPndAhUHKMAKHaEVANYQ6AEIJzAA#v=onepage&q&f=false](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k114474p)
et Paris, Bibliothèque nationale de France (rés. E* 87(1)) :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k114474p>

Le Miroir Politique, contenant diverses manieres de gouverner & policer les Republicques, qui sont, & ont esté par cy devant : Œuvre non moins utile que necessaire à tous Monarches, Rois, Princes, Seigneurs, Magistrats & autres qui ont charge du gouvernement ou administration d'icelles. Par M. Guillaume de la Perriere, Tholosain, Paris, Vincent Norment, & Jeanne Bruneau, 1567. Paris, Bibliothèque nationale de France (JC139 L 23) :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k546567>

Le Miroir Politique, contenant diverses manieres de gouverner & policer les Republicques, qui sont, & ont esté par cy deuant : Œuvre non moins utile que necessaire à tous Monarches, Rois, Princes, Seigneurs, Magistrats & autres qui ont charge du gouvernement ou administration d'icelles. Par M. Guillaume de la Perriere, Tholosain, Paris, Robert Le Mangnier, 1567. Paris, Bibliothèque nationale de France (2012-13922) :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6244291j>

Le Miroir Politique, contenant diverses manieres de gouverner & policer les Republicques, qui sont, & ont esté par cy devant : Œuvre non moins utile que necessaire à tous Monarches, Rois, Princes, Seigneurs, Magistrats & autres qui ont charge du gouvernement ou administration d'icelles. Par M. Guillaume de la Perriere, Tholosain, Paris, Gilles Robinot, 1567.

Le miroir politique, contenant diverses manieres de gouverner et policer les republicques qui sont, & ont esté cy devant : œuvre, non moins utile que necessaire à tous monarches, roys, princes, seigneurs, magistrats, & autres qui ont charge du gouvernement ou administration d'icelles : par M. Guillaume de La Perriere, tholosain, Paris, Gilles Robinot, 1596.

Le Miroir politique, contenans diverses manieres de gouverner et policer les Republicques, qui sont, et ont esté par cy devant..., par M. Guillaume de la Perrière, Tholosain, Paris, 1597.

Traductions en anglais

The Mirroure of Policie. A Worke nolesse [sic] profitable than necessarie, for all Magistrates, and governours of Estates and Commonweales, Londres, Adam Islip, 1598. Exemplaire numérique : STC / 549:08 / EEBO // Henry E. Huntington Library and Art Gallery.

The mirroure of policie. A worke nolesse [sic] profitable than necessarie, for all magistrates, and governours of estates and commonweales, London, Adam Islip, 1599. Exemplaire numérique : STC / 257:01 / EEBO // Henry E. Huntington Library and Art Gallery

Bibliographie sélective

Dictionnaire des lettres françaises XVI^e siècle, éd. revue par Michel Simonin, Paris, Fayard, 2001, p. 684-685 (Ch. B.).

Dictionnaire historique des juristes français, dir. Patrick Arabeyre, Jean-Louis Halpérin, Jacques Krynen, Paris, Presses universitaires de France, p. 605-607 (G. Cazals).

Écrivains juristes et juristes écrivains du Moyen Âge au siècle des Lumières, dir. Bruno Méniel, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 666-674 (G. Cazals).

Géraldine Cazals, *Guillaume de La Perrière (1499-1554). Un humaniste à l'étude du politique*, thèse droit, Université des sciences sociales de Toulouse, 2003.

Géraldine Cazals, « La constitution d'une mémoire urbaine à Toulouse (1515-1555) », dans *Écritures de l'histoire (xiv^e-xv^e siècles)*, éd. Danièle Bohler et Catherine Magnien Simonin, Genève, Librairie Droz, 2005, p. 167-191.

Géraldine Cazals, « Une contribution inédite à l'historiographie toulousaine : Le *Catalogue et sommaire de la fundation, principales coutumes, libertez, droictz, privileges et aultres actes des cité, conté, capitoulz, citoyens et habitans de Tholoze* de Guillaume de La Perrière (1540) », *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, 65 (2005), p. 139-162.

Géraldine Cazals, « Guillaume de La Perrière et l'humanisme civique », dans *L'humanisme à Toulouse (1480-1596)*, éd. Nathalie Dauvois, Paris, Garnier, 2006, p. 69-90.

Géraldine Cazals, *Une civile société. La république selon Guillaume de la Perrière (1499-1554)*, Toulouse, Presses de l'Université des Sciences sociales de Toulouse, 2008.

Géraldine Cazals, *Guillaume de La Perrière (1499-1554)*, Genève, Librairie Droz, à paraître.

Greta Dexter, « Guillaume de La Perrière », *Bibliothèque d'humanisme et Renaissance*, 17 (1955), p. 56-73.

Michel Foucault, « La gouvernementalité », dans *Dits et Ecrits III : 1976-1988*, Paris, Gallimard, 1994, p. 635-657.

Arlette Jouanna, *L'idée de race en France au XVI^e siècle*, Paris, H. Champion, 1976.

Robert A. Schneider, *Public Life in Toulouse 1463-1789. From Municipal Republic to Cosmopolitan City*, Ithaca, 1989.

Enzo Sciacca, « Forma di governo e forma della società nel *Miroir politique* di Guillaume de La Perrière », *Dal Machiavellismo al libertinismo. Studi in memoria di Anna Maria Battista, Il Pensiero politico*, 22/2 (1989), p. 174-197.

Michel Senellart, *Les arts de gouverner. Du régime médiéval au concept de gouvernement*, Paris, 1995.